Commune de Moulineaux

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

<u>Présents:</u> M. AUBOURG Yves, Mme BAUDART Marie-Édith, M. DOREE Claude, Mme DUBOIS Virginie, Mme GUILLORY Christelle, M. LE GOFF Frédérick, Mme LENOIR Nathanaëlle, M.MARECAL David, Mme MENARD Joy, M. QUIBEL Benjamin, Mme SAUVAGE Sophie, M.TAVARES Fernando.

<u>Absents excusés</u>: Mr CHOPART Frédéric (procuration à M.LE GOFF) et Mme ARROUET Catherine (procuration à M. MARECAL);

Absents: M.AGASSE Mickaël

Secrétaire de séance : M.TAVARES Fernando

DE25062020-1 Adhésion 2019/2020 à Seine Maritime Attractivité

Le Département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine –Maritime Attractivité » (SMA), afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique. Considérant que SMA accompagne les collectivités sur les problématiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique, qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maitrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de recherche de financements européens.

Les missions de l'agence SMA sont réparties en trois grands pôles :

- 1- Pôle Administration/Finances
- 2- Pôle Développement
- 3- Pôle Promotion / Communication

Considérant les tarifs d'adhésion fixés en Assemblée Générale de SMA :

- 0.50 euros par habitant (population municipale légale au 1^{er} janvier de l'exercice concerné soit 565.81 euros pour la commune de Moulineaux).
- Une somme de 1% du montant des travaux plafonnée à 2500 euros (facturée aux communes à l'issue des travaux) ;

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette adhésion.

DE25062020-2 Avenant à la convention de l'épicerie sociale de Grand-Couronne

La commune de Moulineaux a une convention avec la ville de Grand-Couronne afin de donner la possibilité à nos administrés de bénéficier de l'épicerie sociale et solidaire.

Vu la délibération de la ville de Grand-Couronne en date du 3 mars 2020, actualisant à compter du 1^{er} avril 2020 le barème des aides accordées pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire modifiant la convention par un avenant et notamment l'article 5 de celle-ci :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Questions diverses

Monsieur Le Maire :

- Deux cases commerciales sis 377 et 391 rue du Lieutenant Jacques Hergault à Moulineaux et appartenant à Monsieur MAREK sont à vendre. Le prix de vente est fixé à 105 000 euros. Afin de développer le patrimoine foncier et de préserver les commerces de la commune, Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'achat de ces deux cases. Après avoir pris connaissance du dossier présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'achat de ses deux locaux. Les renseignements concernant l'emprunt seront pris auprès des organismes compétents et auprès de la trésorerie.
- Le projet de l'installation du distributeur automatique de pain prend forme. La boulangerie DUHOUX de St Aubin les Elbeuf a été retenue. Elle sera propriétaire de cette machine et une convention sera signée entre la Mairie et la boulangerie. Le distributeur proposera 2 sortes de pains : tradition / baguette et pains au chocolat/croissants. Monsieur le Maire propose de participer financièrement à l'achat de cette machine par le biais d'une subvention unique et sollicite les membres du conseil quant au montant de celle-ci. Le conseil municipal valide le montant de cette subvention à 3000 euros. Cette subvention sera versée en 2021.
- La Préfecture nous demande de fournir 4 numéros de contact en cas de survenance d'évènement significatif lié à des risques naturels ou technologiques ou en cas de vigilance météorologique (dispositif d'alerte téléphonique GALA). Les 4 numéros de téléphone qui ont été transmis sont ceux des 3 adjoints et de Monsieur le Maire.
- Dans le cadre de l'agrandissement de la Mairie, la construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque, la transformation du foyer polyvalent en garderie, le AMO nous a fait parvenir un avenant. La délibération du 28 mai 2020 autorisant le Maire à signer les avenants permet de ne pas faire passer chaque avenant en conseil pour délibérer. Monsieur le Maire informe donc les membres du conseil que cet avenant a pour objet le transfert d'une partie de la mission ACT de Acau et Océade vers le BET Infra Services pour un montant de 900 €. Il s'agit d'un avenant sans incidence financière (-450 pour Acau et Océade et + 900 pour Infra service) le montant du marché reste inchangé.
- Suite à la commission travaux du 16 juin dernier, Monsieur le Maire fait lecture à l'ensemble des membres du conseil des travaux et des achats de matériel prévus dans les mois à venir : installation d'un toilette public, installation de 6 de Pietos au niveau de certains passages piétons, installation de 2 nouvelles caméras, achat d'un désherbeur à

air chaud, pavage de l'allée des sources 2ème phase, pose de Gabions, achat d'une auto laveuse pour la salle des fêtes.

Mr QUIBEL:

- Demande si Métropole peut tailler les branches au niveau de Rue Louis Moguen à proximité de la station d'eau. Mr Le Maire et Mr MARECAL précisent que c'est en cours.

Mme BAUDART:

 S'interroge sur les travaux de voirie, Avenue Jean de la Varende qui non pas été réalisé jusqu'en haut de celle-ci. Mr le Maire précise que renseignement sera pris auprès de la Métropole.

Mr AUBOURG:

- Signale que le Ruisseau et le talus derrière la résidence Fontaine 1 et 2 sont à nettoyer.

Mme GUILLORY:

 Propose l'installation d'une Boîte à livres. Le conseil Municipal valide cette idée à l'unanimité. Une ancienne cabine téléphonique pourrait être utilisée à cet effet et pourrait être installée au niveau du parking de la Maredotte.

Mr MARECAL:

 Informe les membres du conseil qu'il y a du retard sur les tontes à cause de l'épidémie de COVID19

Mr DOREE:

Demande si certaines manifestations sont maintenues au vu des évènements actuels. Monsieur le Maire pense que les Journées du Patrimoine au château auront lieu en septembre ainsi qu'Octobre Rose. L'exposition de peinture pourrait se dérouler du 25 novembre au 7 décembre et le marché de Noël les 12 et 13 décembre. Toutes ces manifestations sont susceptibles d'être annulées si la situation sanitaire l'exige.

Mme SAUVAGE:

 Des riverains s'interrogent sur le fleurissement qui se localise dans le centre du village. Mr le Maire précise que des pots XXL seront installés rue Louis Moguen en direction de la Bouille.

Mr Le Maire:

- Le renouvellement du contrat illuminations de Noël est en cours. Il est prévu d'ajouter des illuminations rue Louis Moguen en direction de la Bouille.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 16 janvier midi. Le repas de Noël des agents aura lieu ce même jour mais le soir avec les élus, les agents et leurs conjoints, les institutrices et leurs conjoints.

Mr TAVARES:

- Pendant le confinement l'opération « trottoirs propres » avait été lancée sur la base du volontariat afin que chaque riverain entretienne son trottoir. Mr Le Maire informe qu'un verre de l'amitié aura lieu courant septembre afin de remercier les habitants qui ont participé à ce nettoyage.
- Le Fossé Blondel doit être curé. Le nécessaire sera fait.

Fin de la séance : 19h45